



Fiche de données de sécurité
(selon 1907/2006/CE, article 31)

G 435 Bistro

Date: 28. 2. 2008

page 1 / 7

1 IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTERPRISE

Nom du produit: G 435 BISTRO

Utilisation: Nettoyant alcalin à diluer à l'eau, à l'usage des professionnels selon les indications portées sur la fiche technique.

Fabricant: BUZIL-Werk Wagner GmbH & Co. KG Fraunhofer Str. 17 D-87700 Memmingen Tel. + 49 (0) 8331 / 930-6 Fax + 49 (0) 8331 / 930-880 Email labor@buzil.de www.buzil.com	Distributeur en Suisse: H. Gertsch & Co. AG Riedackerstr. 17, CH-8153 Rümlang, Tel. + 41 (0) 44 / 8176000 Fax + 41 (0) 44 / 8176001 e-mail info@gertschag.ch www.gertschag.ch
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:
+49 (0) 8331 / 930-730

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

R 41 Risque de lésions oculaires graves.



Fiche de données de sécurité
(selon 1907/2006/CE, article 31)

G 435 Bistro

Date: 28. 2. 2008

page 2 / 7

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition (selon 648/2004/CE):

5-15% agents de surface anioniques, <5% agents de surface non ioniques, <5% phosphates, <5% polycarboxylates. Autres composants: solvants solubles dans l'eau, alcalis, agents auxiliaires, parfums, (Hexyl Cinnamal, Limonene).

Composants dangereux:

1-5% alcalis, CAS 6834-92-0, EINECS/ELINCS 229-912-9
C; R 34, R 37

5-15% agents de surface anioniques, CAS 25155-30-0, EINECS/ELINCS 246-680-4
Xn; R 22, R 38, R 41

1-5% agents de surface non ioniques, CAS 169107-21-5, EINECS/ELINCS ---
Xn; R 22, R 41

1-5% 2-méthoxyméthyléthoxy-propanol, CAS 34590-94-8, EINECS/ELINCS 252-104-2
Valeurs limites d'exposition (8 heures):
France: 308 mg / m³
Belgique: 308 mg / m³
Suisse: 300 mg / m³

Les textes des phrases R sont mentionnés au chapitre 16.

4 PREMIERS SECOURS

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de malaises.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après contact avec les yeux:

En écartant les paupières, rincer à l'eau courante pendant plusieurs minutes et consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer bien la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.



Fiche de données de sécurité
(selon 1907/2006/CE, article 31)

G 435 Bistro

Date: 28. 2. 2008

page 3 / 7

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le produit n'est pas combustible. Adapter les moyens d'extinction à l'environnement.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Protection individuelle:

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Porter un équipement de protection individuel (voir au chapitre 8).

Protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans les eaux de surface ni dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes de nettoyage / récupération:

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Utiliser uniquement conformément aux indications de la fiche technique.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas respirer les aérosols.

Ne pas mélanger à d'autres produits.

Porter un équipement de protection individuel (voir au chapitre 8).

Stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.



Fiche de données de sécurité
(selon 1907/2006/CE, article 31)

G 435 Bistro

Date: 28. 2. 2008

page 4 / 7

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle:
Voir chapitre 3.

Equipement de protection individuelle nécessaire:

Protection respiratoire:	Pour l'utilisation du procédé haute pression ou vaporisation sur grandes superficies: filtre combiné A1/P2.
Protection des mains:	Gants de protection selon la norme EN 374. Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.
Protection des yeux:	Lunettes de protection.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme: liquide

Odeur: parfum

pH (20°C): 12,5 - 13,5

Point de fusion: env. 0 °C

Point d'ébullition: env. 100 °C

Point d'éclair: ---

Température d'inflammation: ---

Danger d'explosion:
Le produit n'est pas explosible.

Densité (25 °C): 1,05

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau: entièrement soluble

Viscosité (25 °C): < 10 mPas



Fiche de données de sécurité
(selon 1907/2006/CE, article 31)

G 435 Bistro

Date: 28. 2. 2008

page 5 / 7

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique / conditions à éviter:

Aucune décomposition dans le cadre d'une utilisation conforme.

Réactions dangereuses:

Réaction aux métaux non précieux par dégagement d'hydrogène - danger d'explosion.

Réaction aux acides.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation:

Irritation des voies respiratoires après respiration des aérosols / brouillards de vaporisation.

Contact avec la peau:

Légèrement irritant.

Contact avec les yeux:

Fort effet irritant - Risque de lésions oculaires.

Ingestion:

Fort effet irritant sur la cavité buccale et le pharynx.

Après vomissement, danger d'asphyxie à cause de la formation de mousse.

LD 50 (rat) > 2000 mg / kg.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les agents de surface contenues dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation 648/2004/CE relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Un test écologique (en allemand ou en anglais), reprenant toutes indications détaillées relatives à l'impact sur l'environnement est disponible sur simple demande.



Fiche de données de sécurité
(selon 1907/2006/CE, article 31)

G 435 Bistro

Date: 28. 2. 2008

page 6 / 7

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ELIMINATION

De faibles quantités diluées avec beaucoup d'eau pourront être jetées à l'égout.
Les emballages intégralement vidés devront être rincés abondamment à l'eau puis éliminés par recyclage, en décharge réglementée ou par incinération.

Code déchet du produit selon le catalogue européen des déchets (2000/532/EG):
070601

Code déchet de l'emballage selon le catalogue européen des déchets (2000/532/EG):
150102

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR:

Selon les consignes de transport ADR: Produit non dangereux.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Marquage selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE:



Irritant

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 39 Porter un appareil de protection des yeux / du visage.

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Solvants organiques (VOC) selon 1999/13/CE: <30%.



Fiche de données de sécurité
(selon 1907/2006/CE, article 31)

G 435 Bistro

Date: 28. 2. 2008

page 7 / 7

16 AUTRES DONNÉES

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne sont pas contractuelles.

Termes des phrases „R“ (voir chapitre 3)

- R 10 Inflammable.
- R 11 Facilement inflammable.
- R 12 Extrêmement inflammable.
- R 20 Nocif par inhalation.
- R 21 Nocif par contact avec la peau.
- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
- R 34 Provoque des brûlures.
- R 35 Provoque de graves brûlures.
- R 36 Irritant pour les yeux.
- R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38 Irritant pour la peau.
- R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51 Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52 Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R 67 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.